

Affaire de vente illégale de parcelles à Bohicon P.10

Un réseau complexe dévoilé

(Des chefs d'arrondissement et chefs services recherchés)

France

P.8

Michel Barnier, nouveau Premier ministre

La Guérite ^{2.000 F}

2.000 F

Santé

Tout sur la péritonite ^{P.4}

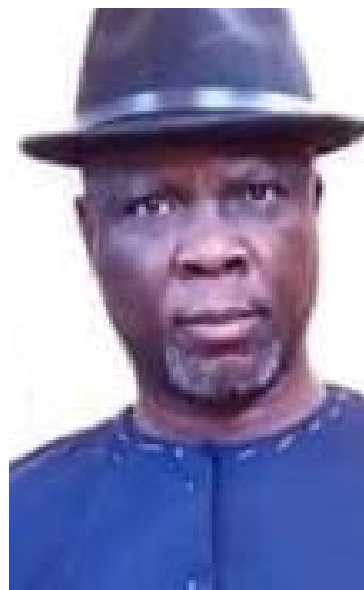
Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité "La Guérite N°1031 du vendredi 06 Septembre 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Gouvernance au sommet de l'État

P.3

Ces fidèles à Talon



Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informer plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Anselme ORICHA

Amanda E. DACKY

Graphiste

S - Design

G **GUERITE** TV **MONDE** V

Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



Ces fidèles à Talon

Au pouvoir depuis 2016, le président Patrice Talon bénéficie du soutien de plusieurs vétérans de la politique, non des moindres, qui l'accompagnent dans la réalisation du programme d'action de son gouvernement. Parmi eux figurent neuf grandes figures de la scène politique béninoise, qui ont toujours fait preuve d'une fidélité incroyable et d'une loyauté inestimable. Ils l'ont prouvé d'abord à travers les nombreuses actions qu'ils mènent aux côtés du chef de l'État, non seulement pour rendre visibles ses actions de développement au profit des populations, mais aussi pour atteindre les objectifs initiaux, dont l'un est de couronner ses deux mandats constitutionnels de succès. Ils ont également fait preuve de loyauté pendant huit ans, malgré les péripéties.

Il s'agit notamment de Rachidi Gbadamassi, ancien député à l'Assemblée nationale et membre influent du parti Bloc Républicain ; Nicaise Fagnon, député à l'Assemblée

nationale et membre de l'Union Progressiste le Renouveau ; Bertin Koovi, acteur politique et membre du Bloc Républicain ; Luc Sétondji Atrokpo, maire de Cotonou, président en exer-

cice de l'Association nationale des communes du Bénin et membre de l'Union Progressiste le Renouveau ; Maroufatou Falola, deuxième adjointe au maire d'Ifangni, membre de

l'UP le Renouveau ; Alimatou Badarou, présidente de l'Organisation des Femmes Républicaines ; Is-dine Bouraïma, conseiller communal BR à la municipalité de Porto-Novo

; Christelle Houndonougbo Alioza, directrice administrative de l'Union Progressiste le Renouveau, et enfin David Biokou, ancien député de l'UP le Renouveau.

Rachidi Gbadamassi

Soutien de la première heure de Patrice Talon, Rachidi Gbadamassi se distingue par son charisme et son sens élevé du social envers ses mandants. Député à plusieurs reprises au Parlement béninois, Rachidi Gbadamassi est un soutien indéfectible du chef de l'État. Il ne ménage aucun effort pour défendre le régime de la rupture qu'il accompagne depuis 2016. Bien qu'il n'ait pas été réélu lors des dernières élections législatives, le «Buffle du Borgou» continue de faire preuve de loyauté envers le président Talon et reste déterminé à poursuivre dans la même dynamique. Membre influent du Bloc Républicain, il est toujours aimé par sa base, qui lui reconnaît ses actions sociales et sa politique de vérité. Chouchou des femmes de marché et des conducteurs de taxi-moto de Parakou, Rachidi Gbadamassi est une figure de proue de la politique dans la 8^e circonscription électorale, sur qui le président Patrice Talon pourra toujours compter pour la mise en œuvre et la visibilité du programme d'action de son gouvernement.



Bertin Koovi

Longtemps opposant au régime de la rupture, Bertin Koovi s'est laissé convaincre par les actions de Patrice Talon au fil des années. Ce changement explique son ralliement à la mouvance présidentielle, dont il est aujourd'hui l'un des plus fervents soutiens. Connue pour son franc-parler, Bertin Koovi ne mâche pas ses mots pour exprimer haut et fort son admiration pour le chef de l'État et ne cesse de promouvoir ses actions auprès des populations. Très présent dans les médias, y compris sur les réseaux sociaux, ce membre influent du Bloc Républicain ne manque jamais une occasion de rendre visible les nombreuses réalisations du régime de la rupture et de saluer les mérites du président Talon. Le président de l'Alliance Iroko est désormais l'un des soutiens les plus en vue du régime et n'hésite pas à affirmer que Patrice Talon est l'homme idéal pour continuer à diriger le Bénin encore plusieurs années, si la Constitution le permettait.



Christelle Houndonougbo Alioza

Christelle Houndonougbo Alioza, directrice administrative du parti Union Progressiste le Renouveau, est l'une des amazones du parti du grand baobab, qui depuis belle lurette défend la cause de la gent féminine au Bénin en général, et au sein du parti Up Le Renouveau en particulier. Malgré les résultats des élections législatives de 2023, Christelle Houndonougbo Alioza reste toujours droite dans ses bottes en soutenant, contre vents et marées, les actions du gouvernement Patrice Talon. Elle s'engage à démontrer aux derniers ressortissants les mérites du gouvernement de la rupture en maintenant un contact permanent avec les militants à la base dans la 16^e circonscription électorale. Son soutien indéfectible au pouvoir de Talon se manifeste à travers ses multiples actions sociales orientées vers les jeunes filles et femmes vulnérables. Ce faisant, elle soutient, grâce à son organisation non gouvernementale, Dynamique CHA, le hautement social instauré par le chef de l'État Patrice Talon depuis son second quinquennat. Les valeurs qu'incarne l'amazone et sa présence auprès des membres du parti que dirige le président Joseph Djogbénou riment parfaitement avec la gestion administrative qu'elle assure avec efficacité et abnégation.



Nicaise Kotchami Fagnon

Ancien maire de Dassas et député à l'Assemblée nationale sous la bannière de l'Union Progressiste le Renouveau, Nicaise Fagnon est l'un des soutiens les plus incontestés du président Patrice Talon. Sa loyauté lui a valu la confiance du chef de l'État, grâce à qui il siège aujourd'hui au Parlement. Figure de proue de la scène politique, Nicaise Fagnon est un acteur incontournable de la 9^e circonscription électorale, ayant marqué les esprits par ses nombreuses actions de développement à la tête de la commune de sa ville natale. Sa fidélité et sa loyauté envers le chef de l'État ne sont plus à démontrer. Récemment, sur les plateaux de télévision, il a prouvé son attachement aux idéaux de Talon, notamment à travers le vote des lois et en expliquant certaines lois controversées, comme le code électoral, à l'opinion publique.



Luc Sétondji Atrokpo

Maire de Cotonou, Luc Sétondji Atrokpo est l'un des hommes de confiance du chef de l'État, Patrice Talon. C'est cette confiance qui lui a permis d'accéder à la tête de la municipalité de Cotonou. La fidélité et la loyauté dont fait preuve le président de l'ANCB envers le président Talon sont incommensurables. À travers sa fondation, Luc Sétondji Atrokpo multiplie les actions pour soutenir la vision du gouvernement béninois. Ses initiatives s'alignent avec le programme d'action du gouvernement, témoignant de son attachement à la politique de développement en cours dans le pays.



Maroufatou FALOLA

Deuxième adjointe au maire de la commune d'Ifangni, est une femme politique et entrepreneure. Malgré son poste administratif, cette amazone de la 21^e circonscription électorale demeure active sur le terrain. Maroufatou Falola apporte assistance et soutien à sa communauté. Elle ne cesse de promouvoir des valeurs prônant l'autonomisation et l'épanouissement de la femme, afin de donner une place de choix aux femmes. Elle s'engage à sensibiliser les jeunes et les femmes du parti Union Progressiste Le Renouveau, et à la fidélité aux idéologies du parti dirigé par Joseph DJOGBÉNOU.



David Camille Biokou

Acteur politique béninois, ancien membre de l'ex-Parti du Renouveau Démocratique, David Camille Biokou n'est plus un acteur politique à présenter dans la capitale du Bénin et la 19^e circonscription électorale. Séduit par les différentes actions et réalisations du chef de l'État Patrice Talon depuis son arrivée au pouvoir, l'homme politique pense que c'est une chance pour le Bénin d'avoir ce président. Homme de vision, il est l'un des rares acteurs politiques à porter en triomphe le président Patrice Talon. Son indéfectible soutien à ce dernier après son accession à la magistrature suprême lui a permis de créer, avec quelques amis, la coalition politique Bénin en Route, dont il assurait la vice-présidence. Par la suite, il devient membre fondateur du parti politique Union Progressiste. L' élu du peuple soutient qu'en huit ans de gestion du président Patrice Talon, le Bénin est parti de zéro à 12-15. David Biokou a par ailleurs touché chaque secteur vital impacté pour le développement du Bénin. Même en dehors du Parlement, le président Patrice Talon reste et demeure son leader charismatique.



Is-dine BOURAÏMA

Il n'est plus à présenter dans la ville capitale du Bénin, Porto-Novo. Membre du parti Bloc Républicain, il est résolument engagé dans la remobilisation des militants à la base. Son rapport avec la base du militantisme reflète son soutien au gouvernement Talon. Acteur influent dans la 19^e circonscription électorale, il promeut la jeunesse de Porto-Novo et s'active à l'enracinement des jeunes du parti du cheval blanc cabré. À travers des rencontres organisées ou inopinées, Is-dine BOURAÏMA n'a pas de peine à présenter aux militants les réalisations du gouvernement. Grâce à lui, les femmes et les jeunes de la 19^e circonscription électorale bénéficient des actions et des divers projets mis en place par le gouvernement de la rupture pour assurer l'autonomisation de la jeunesse béninoise. Et ce, grâce aux informations portées à leur convenance. Is-dine BOURAÏMA, conseiller au ministère du Commerce, reste toujours actif sur le terrain.



Alimatou BADAROU

Coordnatrice de l'Organisation des femmes républicaines, Femme politique, elle s'illustre depuis l'avènement de la rupture dans la dynamique et dans la vision du chef de l'État Patrice TALON. Dans la défense des droits des femmes vulnérables, elle s'est engagée à leur apporter son soutien. Par son leadership, elle instaure un bloc de femmes galvanisées autour des réalisations du chef de l'État Patrice Talon. Elle détient la capacité et le charisme nécessaires pour travailler avec un nombre considérable de femmes qui défendent et soutiennent les actions de développement du chef de l'État. Rencontre après rencontre, elle parvient à faire adhérer de nouveaux membres au Bloc Républicain, qui défendent les idéologies du pouvoir.



SANTÉ *Santé*

Tout sur la péritonite

La péritonite est une inflammation sévère du péritoine, une fine membrane qui tapisse l'intérieur de l'abdomen et couvre les organes internes. Cette affection est souvent le résultat d'une infection bactérienne ou fongique. Il s'agit d'une urgence médicale, car elle peut rapidement mener à des complications graves, voire mortelles, si elle n'est pas traitée à temps.

Symptômes alarmants de la péritonite

Les symptômes de la péritonite peuvent varier, mais certains signes doivent immédiatement attirer l'attention. Les patients ressentent généralement une douleur abdominale intense et continue, souvent exacerbée par les mouvements. On observe également une sensibilité marquée à la palpation de l'abdomen. D'autres symptômes incluent de la fièvre, des nausées, des vomissements et une perte d'appétit. Des ballonnements peuvent apparaître, accompagnés d'une incapacité à expulser des gaz ou à aller à la selle.



Causes principales de la péritonite

La péritonite peut avoir diverses origines. Dans la plupart des cas, elle est causée par une perforation dans la paroi intestinale ou abdominale, qui permet aux bactéries

de pénétrer dans la cavité péritonéale. Cela peut résulter d'une appendicite non traitée, d'un ulcère perforé, d'une diverticulite ou d'une blessure abdominale. La péritonite peut aussi survenir à la suite de certaines procédures médicales, telles que la dialyse péritonéale chez les patients souffrant d'insuffisance rénale.

de pénétrer dans la cavité péritonéale.

Les traitements recommandés contre la péritonite

Le traitement de la péritonite repose principalement sur une intervention médicale rapide. En général, des antibiotiques puissants sont

administrés pour combattre l'infection. Dans certains cas, une chirurgie peut être nécessaire pour réparer une perforation ou drainer un abcès. Le rétablissement nécessite souvent une hospitalisation prolongée et une surveillance étroite. Le non-traitement ou le retard de soins peut entraîner des complications graves, comme une septicémie ou une défaillance d'organe.

Aliments à éviter en cas de péritonite

Une alimentation adéquate est cruciale dans le processus de rétablissement après une péritonite. Il est conseillé d'éviter les aliments difficiles à digérer, tels que les viandes grasses, les produits laitiers riches en matières grasses et les aliments frits. Les boissons gazeuses, les aliments épicés et les plats trop salés sont également déconseillés, car ils peuvent aggraver les ballonnements et l'inconfort. Une diète riche en fibres et en eau est généralement recommandée pour faciliter la digestion et prévenir toute nouvelle irritation abdominale.



Les personnes condamnées invitées à s'acquitter de leurs obligations avant le 13 septembre 2024

Amanda E. Dackey

Les personnes condamnées à des amendes par les juridictions pénales sont invitées par l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT) à s'acquitter volontairement de leurs obligations financières au plus tard le 13 septembre 2024. Selon le communiqué, passé ce délai, l'AJT prendra toutes les dispositions nécessaires pour recouvrer les montants par les voies légales.

Il convient de rappeler qu'un précédent communiqué, daté du 14 juin 2024, avait déjà exhorté les personnes concernées à régler leurs amendes judiciaires dans les plus brefs délais.



Gilbert Ulrich TOGBONON, l'Agent Judiciaire du Trésor, avait insisté sur l'importance de respecter ces obligations.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts visant à améliorer le recouvrement

des amendes judiciaires et à garantir l'exécution des décisions de justice. Elle rappelle l'importance de se

conformer aux obligations légales pour maintenir l'intégrité du système judiciaire.

Le ministre Yves Chabi KOUARO annonce une bonne nouvelle pour les AME féminins

Amanda E. Dackey

Cette décision, officialisée par une note de service datée du 4 septembre 2024 et signée par le ministre des Enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, Yves Chabi Kouaro, a été transmise à tous les directeurs départementaux.

«Conformément aux décisions issues du Conseil des ministres, le Gouvernement a décidé, dans le cadre des nouvelles mesures d'amélioration des conditions de vie et de travail des AME, de l'octroi d'un congé de maternité aux AME de sexe féminin. En application de cette mesure, je vous demande, par la présente, d'instruire les chefs d'éta-

blissement sous vos ordres à mettre en œuvre ces dispositions. Vos diligences et comptes-rendus seront appréciés», a précisé le ministre dans sa note.

Cette avancée représente un progrès significatif pour les conditions de travail des AME féminins, qui pourront bénéficier de ce congé de maternité à partir de la rentrée prochaine.



REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 27/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 4 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives

Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle en République du Bénin.

Aux termes de la Constitution, « l'État reconnaît la chefferie traditionnelle gardienne des us et coutumes dans les conditions fixées par la loi ».

En vue de déterminer, dans une approche aussi bien scientifique que participative, cette reconnaissance légale de la chefferie traditionnelle, prendre en compte sa mission et régir son fonctionnement sans dénaturer ses fondements, ses structures, les règles de dévolution du pouvoir, une commission technique multidisciplinaire a été mise en place.

Le présent projet de loi découle de son rapport. Il en ressort que trois catégories d'autorités relevant de la chefferie traditionnelle sont reconnues, à savoir : les rois, les chefs traditionnels et les chefs coutumiers.

Il comporte la liste de toutes les chefferies recensées, définit la mission de la chefferie traditionnelle, consigne certaines règles de dévolution de pouvoir, fixe les principes en ce qui concerne les rapports de la chefferie traditionnelle avec l'État, les citoyens et les autorités de la chefferie traditionnelle entre elles.

Par ailleurs, il pose le postulat que dans chaque chefferie, la dévolution du pouvoir s'opère sous la supervision d'un conseil de désignation, crée une chambre nationale de la chefferie traditionnelle dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement seront déterminés par voie réglementaire. Enfin, ce projet de loi prévoit les sanctions applicables aux manquements des autorités de la chefferie traditionnelle.

Au titre des mesures normatives, il a été également adopté un décret portant nomination de notaires.

II- Communications.

II-1. Contractualisation pour la construction d'un nouveau centre de transfert avec des unités de tri semi-mécanisées au profit de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) SA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités de pré-collecte et de transport des déchets solides ménagers, la SGDS-SA s'appuie sur des infrastructures de gestion dont les centres de transfert. Ils constituent des lieux de transit des déchets solides et ménagers collectés auprès des ménages du Grand Nokoué.

Par ailleurs, les données statistiques montrent que parmi les villes desservies, celles de Cotonou et d'Abomey-Calavi viennent de loin en tête, avec respectivement des taux de production de 37% et 34% de la quantité totale de déchets collectée.

La ville de Cotonou a déjà bénéficié de la construction d'un centre de transfert qui favorise la réduction des coûts élevés de transport des déchets par des caissons à capacité réduite.

Pour renforcer la modernisation de la gestion des déchets solides et optimiser les charges y relatives, il s'est avéré pertinent de construire une infrastructure moderne de même nature dans la commune d'Abomey-Calavi.

II-2. Agrément au Code des investissements.

Trois entreprises, dont les projets généreront de nombreux emplois, ont sollicité l'agrément aux régimes incitatifs du Code des investissements. L'examen de leurs requêtes a permis de les admettre aux régimes suivants :

a- régime des investissements spécifiques :

Les sociétés :

- ARCS BENIN SA, en vue de l'installation et de l'exploitation d'une unité de maintenance en carrosserie et d'un centre de formation professionnelle en carrosserie automobile à Cotonou ; la réalisation du projet devant contribuer à combler le déficit de compétences techniques existant dans l'industrie automobile béninoise ;
- ADIC IMMOBILIER SARL, pour l'installation et l'exploitation d'un centre d'affaire touristique, intitulé "ATRIUM". Ce projet de haut standing, prévu dans le Quartier culturel et créatif de Cotonou, participe de

l'amélioration de l'offre touristique dans le but de renforcer les capacités d'hébergement pour les potentiels investisseurs étrangers ;

b- régime A :

La Société AFRIQUE OIL AND FEED PROCESSING SARL, pour l'implantation et l'exploitation d'une usine de production d'huile et de farine de soja à Sirarou, dans la commune de N'Dali.

II-3. Contractualisation pour la mission de conception et de réalisation de la pépinière du Grand Nokoué.

Dans le cadre de la réalisation des grands projets en vue de l'aménagement équilibré du territoire, le Gouvernement met en œuvre une nouvelle approche consistant à intégrer systématiquement la composante « aménagement paysager ».

De fait, les besoins sur l'ensemble des projets en cours de formulation avec cette composante renforcent la demande en végétaux. D'où la nécessité d'augmenter les capacités de production.

A cet effet, les diligences effectuées ont permis de mettre en place un programme de construction de la pépinière qui prévoit la réalisation des infrastructures pouvant permettre de produire environ 600.000 plants annuellement.

II-4. Contractualisation pour la poursuite des travaux de réhabilitation et d'aménagement du musée AKABA IDENAN de Kétou.

A l'occasion de la mise aux normes de ce site touristique de grande portée, le lot n° 1 du chantier a été régulièrement exécuté au point d'aboutir à la réception définitive des travaux de réhabilitation de la case contenant la Porte magique.

Quant au lot n° 2, il doit faire l'objet d'un nouveau traitement en vue de préserver les infrastructures en place et les mettre à l'abri des dégradations liées notamment aux intempéries.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec une entreprise et un cabinet en vue de l'exécution respectivement des travaux et de la mission de suivi et du contrôle.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Ont été autorisées sous cette rubrique, l'organisation à Cotonou :

- du 16^{ème} Forum des usagers de l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques en Afrique, du 16 au 20 septembre 2024 ;
- de la 18^{ème} Conférence annuelle de l'Alliance pour le cajou africain, du 17 au 20 septembre 2024 ; de même que
- la participation du Bénin à la 29^{ème} Conférence des parties (COP 29) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Baku, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024.

Fait à Cotonou, le 4 septembre 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.

SOCIÉTÉ *Drame au Kenya*

Rebecca Cheptegei tuée par son compagnon

Faosiya SEFOU

La marathonnienne ougandaise Rebecca Cheptegei, brûlée à plus de 75 % de son corps par son compagnon, est décédée. L'information a été confirmée par le président du comité olympique ougandais, quatre jours après le drame survenu dans l'ouest du Kenya. L'athlète, qui se trouvait dans un état critique, a succombé à ses blessures après son admission à l'hôpital le lundi 2 septembre 2024.

Selon un rapport de la police, le compagnon de Rebecca

Cheptegei se serait introduit dans son domicile alors que l'athlète, âgée de 33 ans, était à l'église avec leurs enfants. Il l'aurait ensuite aspergée d'essence avant de mettre le feu. Le drame s'est déroulé dans le comté de Trans Nzoia, dans l'ouest du Kenya. En raison de la gravité de ses blessures, elle a été transportée d'urgence à l'hôpital universitaire Moi à Eldoret.

Il est important de rappeler que la défunte avait terminé 44e du marathon des Jeux Olympiques de Paris 2024.

SOCIÉTÉ *France*

Michel Barnier, nouveau Premier ministre

Latifath KOWENOU

Les négociations à l'Élysée sont désormais terminées. Michel Barnier est officiellement le nouveau Premier ministre français. Sa nomination a été annoncée ce jeudi 5 septembre 2024 par le président Emmanuel Macron. L'ancien commissaire européen, âgé de 73 ans, a été appelé à former un gouvernement de rassemblement.

Dans un communiqué, l'Élysée a précisé que la nomination de Barnier visait à garantir la stabilité du gouvernement et à rassembler largement les forces politiques du pays. « Cette nomination intervient après un cycle de consultations, au cours duquel le président a veillé à ce que le futur Premier ministre et son gouvernement répondent aux exigences de stabilité et de rassemblement », a ajouté la présidence.



Michel Barnier, désormais le Premier ministre le plus âgé de la Ve République, succède

à Gabriel Attal, 35 ans, qui était le plus jeune à occuper ce poste. Sa mission sera de

former un gouvernement capable de surmonter les turbulences politiques actuelles

et de mettre fin à l'une des crises les plus graves de la Ve République.

FOOT

Football Ivoirien

Sory Diabaté n'est plus de ce monde

Faosiya SEFOU

L'ancien vice-président de la Fédération internationale de football et président de la Ligue professionnelle de football, Sory Diabaté, est décédé ce jeudi 5 septembre 2024, aux environs de 5 heures du matin. Son décès plonge le monde du football ivoirien dans le deuil. Âgé de 62 ans, l'illustre disparu est décédé,

selon nos informations, des suites d'une maladie.

Ancien proche collaborateur du défunt Sidy Diallo, Sory Diabaté était une figure emblématique du football ivoirien et africain. Il fut également président de l'Entente Sportive de Bingerville, club qu'il a porté avec passion pendant de nombreuses années.



INTER

Sénégal

Vers la dissolution du Parlement

(Le Premier ministre Ousmane Sonko promet de mettre fin à la mandature en cours)

Le mercredi 4 septembre 2024, lors d'une réunion avec ses collaborateurs, le Premier ministre sénégalais, Ousmane Sonko, a fait une déclaration de grande importance. Il a évoqué la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale, actuellement dominée par les députés de l'opposition, notamment ceux de la coalition Benno Bokk Yakaar, issue de l'ancien président Macky Sall. Cette dissolution, prévue par la Constitution, offrirait ainsi au président Diomaye Faye la possibilité d'agir dans ce sens.

Anselme ORICHA

D'ici le 12 septembre, « ces gens auront autre chose à faire qu'être députés à l'Assemblée nationale », a déclaré Ousmane Sonko, laissant entendre que la dissolution pourrait être imminente. Cette date du 12 septembre revêt une importance particulière, car elle marquera le deuxième anniversaire de l'actuelle législature, moment à partir duquel la Constitution permet au président de dissoudre l'Assemblée nationale.



Cette initiative intervient dans un contexte de tensions croissantes entre le pouvoir exécutif et le Parlement. En effet, l'Assemblée nationale, dominée par l'opposition, a

récemment rejeté un projet de révision constitutionnelle proposé par le président Diomaye Faye. Ce projet visait à supprimer deux institutions jugées trop coûteuses : le

Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Ce refus a intensifié le bras de fer entre les deux branches

du pouvoir.

Dans le système politique sénégalais, le président et son gouvernement, dirigé par le Premier ministre Sonko, ont

besoin d'une majorité parlementaire pour mener à bien les réformes promises. Or, l'opposition majoritaire entrave l'action gouvernementale, rendant difficile la mise en œuvre des politiques de rupture annoncées lors de la campagne électorale.

Le président Diomaye Faye, après consultation du Conseil constitutionnel, est en mesure de dissoudre l'Assemblée à partir du 12 septembre, une option de plus en plus envisagée pour sortir de cette impasse. Bien que le Premier ministre Sonko n'ait pas encore prononcé de discours de politique générale devant l'Assemblée, cette déclaration marque un tournant décisif dans les relations entre l'exécutif et le législatif.

SOCIETE Affaire de vente illégale de parcelles à Bohicon

Un réseau complexe dévoilé

(Des chefs d'arrondissement et chefs services recherchés)

La commune de Bohicon est actuellement secouée par une affaire de vente illégale de parcelles qui prend des proportions inquiétantes. Ce scandale, surnommé « Dossier de la République » par les populations locales, révèle l'existence d'un réseau organisé impliqué dans des transactions foncières frauduleuses. Selon des informations recueillies par « L'Investigateur », cette affaire met en lumière plusieurs acteurs opérant dans l'ombre depuis plusieurs années.

Faosiya SEFOU

L'enquête, dirigée par la Brigade Criminelle de Cotonou sous mandat de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET), a déjà conduit à l'arrestation d'une dizaine de personnes aux rôles et implications divers. Parmi les interpellés, on retrouve notamment un ancien chauffeur d'une ONG internationale basée au Bénin, ainsi que des membres de sa famille : sa femme, son frère aîné, et l'épouse de ce dernier.

Ce réseau, actif depuis plusieurs années à Bohicon, s'adonnait à la vente illégale de parcelles et de réserves administratives. Le cerveau de cette opération, surnommé « Klébé », est un ancien bras droit d'un chef de service de la mairie de Bohicon. Après avoir perdu son emploi au sein de l'ONG, il a rejoint les rangs de son beau-frère, le chef de service en question, pour orchestrer un réseau criminel bien organisé.

En collaboration avec un géo-



mètre corrompu, qui modifiait les registres fonciers pour substituer les noms des propriétaires légitimes et revendre les terrains, le réseau a pu opérer en toute discrétion pendant plusieurs années. Ces acteurs vendaient des parcelles bien situées à des acheteurs tout en proposant des services de recasement aux héritiers ou ayants droit, souvent démunis, en échange de parcelles. Ils profitaient de la vulnérabilité de ces derniers pour les extorquer.

« Klébé » avait mis en place

un véritable système clandestin, où il continuait de délivrer des conventions de vente avec des timbres fiscaux falsifiés, et ce, malgré l'interdiction gouvernementale. Il est actuellement propriétaire de près de 70 parcelles dans la ville de Bohicon, un chiffre révélateur de l'ampleur de l'opération.

Lors de la perquisition de son domicile, les autorités ont découvert des documents incriminants. Parmi les pièces saisies figurent des conventions de vente si-

gnées à blanc par d'anciens responsables de la mairie, des timbres fiscaux, ainsi que des classeurs de dossiers détaillant les transactions frauduleuses.

L'enquête se poursuit et les autorités recherchent d'autres protagonistes. Un ancien chef d'arrondissement, un ancien chef du service des affaires domaniales, ainsi que le géomètre impliqué dans la falsification des documents fonciers sont activement recherchés. Les personnes déjà arrêtées seront prochainement pré-

sentées au procureur spécial près de la CRIET pour répondre de leurs actes.

Cette affaire de vente illégale de parcelles met en lumière les failles dans la gestion foncière de Bohicon et soulève de nombreuses interrogations sur la corruption au sein des institutions locales. Les populations, tout comme les autorités, attendent avec impatience l'issue de cette enquête qui pourrait marquer un tournant dans la lutte contre les crimes économiques au Bénin.

Complexe Scolaire LA PLUME

Autorisation : N°270/MEMP/CAB/DC/ SGM/ DEPEMP/DPP/SP du 26/09/2013

MATERNELLE (1-2) PRIMAIRE (CI - CM2)

Anglais et Informatique à partir du CI

+229 61 16 96 69 - 99 15 40 30 csiaplume2013@gmail.com

Quartier Tchinvé, 2ème rue derrière le centre de santé ; 2ème arrondissement ; Porto-Novo / Ouémé.



Jacques Agbozo s'est éteint des suites d'une maladie

La presse béninoise est de nouveau en deuil. Jacques Agbozo, animateur en langue fon à la radio Planète, a quitté ce monde. Son décès, qui s'ajoute aux nombreuses pertes déjà enregistrées en 2024, a été annoncé ce jeudi matin par ses proches. Il est décédé après une brève maladie.

Faosiya SEFOU

Très apprécié par son auditoire, Jacques Agbozo était à l'antenne tous les jours de semaine à 14 heures, où il décortiquait l'actualité nationale avec un sarcasme qui lui était propre, aux côtés de ses

collègues. Il animait également la revue de presse en langue fon à 9h30. Ancien auditeur assidu de la radio Planète, Jacques Agbozo avait su convaincre la direction par sa passion pour la radio, ce qui lui a permis d'intégrer l'équipe. Son dynamisme

et son engagement lui ont valu la confiance de ses supérieurs. Grâce à son abnégation, il a gravi les échelons pour devenir un animateur incontournable de la station. Pendant une dizaine d'années, il a exercé ce métier avec passion à la radio Planète.



MESSAGE

l'académie.
de la télévision

INSCRIPTIONS OUVERTES

2024-2025

NOS MODULES

- Cadrage & Montage
- Réalisation Télé & Cinéma
- Présentation Radio & Télé
- Journalisme Reporter d'Images

DURÉE: 9MOIS ▶

Inscrivez-vous au
+229 90149306
+229 97727145

+229 51112303
 Whatsapp uniquement

CS La Plume : une école de référence



PRESENTATION DU COMPLEXE SCOLAIRE LA PLUME

Le Complexe Scolaire « La Plume » a été créé par des professionnels de l'enseignement afin d'apporter leurs expériences pour une éducation de qualité au profit de nos enfants, espoirs de développement de notre chère Nation.

Le complexe est composé :

- de la Maternelle 1 & 2 : session des petits et session des grands.
- du cours primaire : CI au CM2.

Le Complexe Scolaire LA PLUME dispose :

- de 18 salles de classe bien aérées, éclairées et entièrement carrelées ;
- d'une bibliothèque bien équipée ;
- d'une salle d'informatique équipée de 24 ordinateurs neufs ;
- d'une cantine pour une bonne hygiène alimentaire ;
- des tables individuelles par élève ;
- des toilettes sanitaires séparées pour les garçons et les filles ;
- d'une infirmerie fonctionnelle sur site ;
- d'une cour aménagée pour les jeux, le sport et la récréation.

Tout ceci offre aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage.



DISCIPLINE TRAVAIL EXCELLENCE

La performance du CS La Plume est démontrée à travers ces résultats de 100 % au CEP.



Nous formons nos enfants pour L'ELITE DE DEMAIN!

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE

COMPLEXE SCOLAIRE LA PLUME

Autorisation : N°270/MEMP/CAB/DC/ SGM/ DEPEMP/DPP/SP du 26/09/2013

MATERNELLE (1-2) & PRIMAIRE (CI - CM2)

Anglais & Informatique à partir du CI

DISCIPLINE - TRAVAIL - EXCELLENCE

Adresses :

- Quartier Tchivvié, 2^{ème} rue derrière le centre de santé ; 2^{ème} arrondissement ; Porto-Novo / Ouémé.
- Tel (+229) 61 16 96 69 / 99 15 40 30
- Email : cslaplume2013@gmail.com

A - CONDITIONS D'ADMISSION

1 - MATERNELLE : 1 & 2

Pièces à fournir :

- extrait d'acte de naissance ;
- une (01) fiche de renseignement (disponible au CS La Plume) ;
- deux (2) photos d'identité ;
- un livret (1) de santé ;
- une (1) chemise dossier à rabat.

2 - PRIMAIRE : CI au CM2

Pièces à fournir :

- extrait d'acte de naissance ;
- une (01) fiche de renseignement (disponible au CS La Plume) ;
- deux (02) photos d'identité ;
- un certificat de scolarité ;
- un (01) bulletin de note de l'école de provenance pour les nouveaux ;
- un livret (1) de santé ;
- une (1) chemise dossier à rabat ;
- apporter la preuve de l'inscription de l'enfant sur Educ-master.

B - FRAIS D'INSCRIPTION

- Pour les nouveaux : 10 000 FCFA
- Pour les anciens : 00 FCFA

C - FRAIS DE SCOLARITE

- Maternelle 1 & 2 50 000 FCFA
- CI - CP : 55 000 FCFA
- CE1 - CE2 : 60 000 FCFA
- CM1 : 70 000 FCFA
- CM2 : 75 000 FCFA

D - AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES

- TD et examens blancs (CM2) : ... 25 000 FCFA / AN
- Frais de Photocopie : 5 000 FCFA / AN

E - MODALITES DE PAIEMENT

Classes	Modalités		
	1 ^{ère} Tranche A l'inscription (obligatoire)	2 ^e Tranche Fin novembre au plus tard	3 ^e Tranche Fin janvier au plus tard
Maternelle 1 & 2	25.000	15.000	10.000
CI - CP	30.000	15.000	10.000
CE1 - CE2	35.000	15.000	10.000
CM 1	35.000	20.000	15.000
CM 2	40.000	20.000	15.000

F - CANTINE SCOLAIRE

Maternelle	Primaire
10.000 FCFA / mois	12.000 FCFA / mois

- > 10h 00 : Petit déjeuner
- > 12h 30 : Déjeuner
- > 16h 00 : Goûter

En plus de la restauration, les enfants inscrits à la cantine bénéficient de :

- surveillance intégrale ;
- repas sains et équilibrés ;
- sieste entre 13h 00 et 14h 00 sur des couchettes individuelles ;
- hygiène corporelle (bain et entretien).

Les enfants qui restent à l'école à midi sans être inscrits à la cantine doivent payer 25.000 FCFA par an.

G - DESCRIPTION DE L'UNIFORME

L'uniforme est une tenue Kaki ordinaire avec un macaron à l'effigie de l'école.

Pour plus d'informations :

Tel (+229) 61 16 96 69
99 15 40 30

- > Possibilité de paiement par Mobile Money sur les deux numéros.